



NOTE AUX REDACTIONS

GROUPE

Paris, le 05 décembre 2024

Point d'étape concernant l'accompagnement des salariés faisant suite à l'annonce de fermeture des sites de Vannes et Cholet.

- **Historique des initiatives réalisées par le Groupe après l'annonce**
- **Objectifs du Groupe concernant l'accompagnement des personnes et des territoires**
- **Étapes du dialogue social**
- **Mesures d'accompagnement et calendrier.**

Historique des initiatives réalisées par le Groupe après l'annonce.

Dès le lendemain de l'annonce, des sessions d'échanges collectifs et individuels ont été organisées, impliquant salariés, managers, psychologues et cabinets spécialisés.

- **À Vannes**, 42 sessions ont été organisées entre les 6 et 8 novembre 2024, impliquant tous les salariés, managers, psychologues du cabinet Alteregho et le cabinet Randstad spécialisé dans le recrutement et l'employabilité. Ces sessions ont permis de discuter du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et des mesures d'accompagnement.
- **À Cholet**, 62 sessions ont eu lieu durant la même période réunissant la quasi-totalité des salariés. Les échanges ont été également menés en présence de Randstad et Alteregho, leur permettant de se projeter dans leur futur professionnel.

Reprise de la production : la production a repris sur les deux sites le 12 novembre, après un arrêt de 3 jours qui a permis aux salariés des temps d'échange, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Objectifs du Groupe concernant l'accompagnement des personnes et des territoires

- Un accompagnement personnalisé : l'objectif du Groupe est que chaque salarié dispose d'une solution personnalisée pour construire un nouvel avenir professionnel.
- Un track record remarquable : Michelin l'a montré dans le passé, lorsque de telles décisions ont dû être prises, le Groupe a accompagné avec succès et individuellement l'ensemble des salariés concernés. Exemple : les 613 salariés de La Roche-Sur-Yon ont, pour la quasi-totalité d'entre-eux, trouvé une solution d'avenir viable.

GROUPE

- Comme cela a toujours été fait, Michelin mobilisera l'expertise de Michelin Développement, l'entité du Groupe dédiée à la création d'activités et d'emplois dans les territoires où il est implanté.

Étapes du dialogue social

La première étape du dialogue social a été la tenue du CSEC central qui s'est réuni entre le 12 et le 15 novembre, afin que le Groupe puisse présenter le projet dans sa globalité :

- Les raisons projet de fermeture de ces deux sites.
- La présentation des premières propositions de mesures d'accompagnement.
- L'intervention des deux cabinets accompagnants : Alteregho, cabinet de conseil en ressources humaines, spécialisé dans le suivi psychologique en milieu professionnel, et Randstad, experts du recrutement et de l'employabilité : décision a été prise à l'unanimité des membres du CSEC d'offrir la possibilité pour les salariés de commencer à être accompagnés par ces deux cabinets.

Sur le site de Vannes, la production et la vie courante ont repris. Pour Cholet, le succès de la médiation ayant permis de renouer les fils du dialogue, a également permis une reprise de l'activité en marche courante comme le souhaitait la très grande majorité des salariés.

Les négociations de l'accord de méthode ont eu lieu les 3 et 4 décembre derniers.

Les objectifs étaient les suivants :

- Définir un calendrier avec les dates des futures réunions des CSE et CSEC.
- Définir les dates des différentes négociations des mesures proposées aux salariés.
- Présenter les moyens mis en œuvre.
- Trouver un accord sur la méthode, actuellement en cours de signature.
- L'amélioration et l'enrichissement des mesures d'accompagnement initialement annoncées.

Quelques exemples très concrets concernant ces mesures d'accompagnement :

La préoccupation absolue de Michelin est que chacun trouve sa voie avec un avenir professionnel qui corresponde à ses aspirations à travers 3 dispositifs principaux :

- Un accompagnement à la **mobilité interne** avec des centaines d'offres d'emplois proposées et disponibles dans d'autres régions de France.

GROUPE

- Un soutien pour des **mobilités professionnelles externe** : bilans professionnels, parcours de formation et de reconversion, validation des acquis de l'expérience... etc.
Dans le cadre d'une mobilité externe, possibilité pour un salarié qui a trouvé un emploi en externe, de pouvoir revenir dans le circuit de reclassement de Michelin si son expérience n'est pas concluante.
- Des **mesures de pré-retraite**.

Ces dispositifs bénéficient de l'aide des cabinets Randstad et Alteregho, en plus de l'expertise du Groupe.

Deux exemples sur le volet financier en soutien de ces mesures :

Un agent, âgé de 45 ans et ayant 20 ans d'ancienneté, percevant une rémunération annuelle de 30 000€ environ, percevrait une indemnité de départ équivalente à plus de 2,4 années de salaire (en moyenne + de 70 000€).

Un collaborateur, âgé de 40 ans et ayant 15 ans d'ancienneté, percevant une rémunération annuelle de 39 000€ environ, percevrait une indemnité de départ équivalente à 1,8 année de salaire (en moyenne + de 70 000€). À cela s'ajoute les formations, l'accompagnement ainsi que d'autres mesures.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'une consultation et d'une négociation qui va durer jusqu'à fin mars.

À propos de Michelin

Michelin construit un manufacturier leader mondial des composites et expériences qui transforment notre quotidien. Pionnier de la science des matériaux depuis plus de 130 ans, Michelin s'appuie sur une expertise unique pour contribuer significativement au progrès humain et à un monde plus durable. Grâce à sa maîtrise inégalée des composites polymères, Michelin innove constamment pour fabriquer des pneus de haute qualité et des composants critiques pour des secteurs aussi exigeants que la mobilité, la construction, l'aéronautique, les énergies bas carbone ou la santé. Le soin apporté à ses produits et sa connaissance intime des usages lui permettent de faire vivre à ses clients des expériences exceptionnelles, qu'il s'agisse de solutions basées sur les data et l'intelligence artificielle pour les flottes professionnelles, ou de la découverte des restaurants et hôtels remarquables que le Guide MICHELIN recommande. (www.michelin.com)

RELATIONS PRESSE DU GROUPE MICHELIN

+33 (0) 1 45 66 22 22

7 jours / 7

www.michelin.com

X@MichelinNews

112, Avenue Kléber, 75016 Paris